
EDF et le Département des Hautes-Pyrénées, engagés ensemble dans la lutte contre la précarité énergétique

Michel PELIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées et Christophe Durand, Directeur Régional marché des Collectivités EDF Commerce Sud-Ouest ont signé une convention de partenariat Jeudi 23 juillet 2015 à 16H30 à l'Hôtel du Département à Tarbes

Le Département des Hautes-Pyrénées, dans le cadre de sa politique de solidarité et en sa qualité de chef de file de l'action sociale, aide et apporte une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et professionnelle ainsi que par l'action en faveur du logement.

Depuis quelques années, la précarité touche de plus en plus de personnes notamment en matière d'énergie.

Ainsi, le Département, depuis le 1^{er} janvier 2005 assure le pilotage du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Il mobilise des aides financières pour les personnes en difficultés. Il prend également en charge des mesures d'accompagnement sociales, individuelles ou collectives, liées au logement.

EDF, entreprise au service de l'intérêt général, s'est engagée depuis près de 30 ans à mener une politique volontariste vis-à-vis des plus démunis. Cette politique se traduit notamment par la contribution d'EDF Collectivités au Fonds de Solidarité du Département en vue de la mise en œuvre d'actions curatives pour traiter les impayés d'énergie et d'actions préventives permettant une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, limitant ainsi le montant des factures.

Partageant les mêmes valeurs de solidarité, le Département des Hautes-Pyrénées et EDF Collectivités renforcent leur coopération dans le cadre d'une convention de partenariat en faveur des personnes les plus fragiles.

Dans le cadre de son soutien au FSL, EDF Collectivités a augmenté sa contribution financière pour l'année 2015 (9 5000 euros) et va consacrer également une enveloppe complémentaire de **20 000 €** pour la mise en œuvre d'une action expérimentale de prévention de la surconsommation d'énergie, en s'intéressant aux causes de cette surconsommation.

Cette expérimentation concerne les personnes physiques, sollicitant le Fonds, domiciliées dans les Hautes-Pyrénées, intéressées par un accompagnement dans la gestion de leurs consommations d'énergie et dont l'endettement énergétique est avéré sans pouvoir trouver une solution auprès du FSL.

Rappel sur les objectifs de la politique solidarité d'EDF

En partenariat avec l'ensemble des acteurs investis sur le terrain et les actions des pouvoirs publics, EDF a mis en œuvre un éventail de mesures, au plus près des foyers en difficulté, pour les accompagner et prévenir au mieux la précarité énergétique. La politique solidarité ainsi que les actions déployées au quotidien par EDF vont au-delà du cadre réglementaire (défini notamment par la loi Brottes, le décret impayés ...).

Les 3 piliers de la politique solidarité d'EDF

L'AIDE AU PAIEMENT

- . La mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie.
- . Une implication active et durable aux côtés des collectivités territoriales et des services sociaux dans la mise en œuvre d'aides locales relatives au paiement des factures d'énergie (dont FSL) et d'actions de prévention.

L'ACCOMPAGNEMENT

. Cet accompagnement passe d'abord par les 5 000 conseillers clientèle formés à la prise en charge des clients fragiles et de 380 conseillers solidarité, en contact avec les travailleurs sociaux.

. L'accompagnement sur les droits et les démarches à entreprendre, solutions personnalisées de paiement, mise en place de solutions avec les acteurs de la solidarité.

. La mobilisation de nos collaborateurs pour apporter à nos clients en difficulté des solutions souples et adaptées, qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux de référence.

. De nombreux partenariats avec des structures de médiation sociale et avec des ONG pour accompagner les clients vulnérables dans le règlement de leurs difficultés liées à l'énergie et dispenser des conseils en Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE).

LA PRÉVENTION

L'action d'EDF en matière de prévention se caractérise par :

- L'accompagnement des rénovations thermiques des logements habités par des particuliers en situation de précarité.
- La mise à disposition de matériels performants (par exemple des Kits MDE) visant à sensibiliser les particuliers au niveau de leur consommation d'énergie et à les aider à consommer mieux : à consommer moins.
- La délivrance d'une information sur les éco-gestes pour les consommateurs particuliers.

En 2014, Le Groupe EDF a versé 22,5 millions d'euros au Fonds Solidarité Logement et 195 000 familles ont bénéficié d'une aide.

1 000 interlocuteurs à l'écoute.

380 conseillers solidarité qui traitent 600 000 demandes de travailleurs sociaux par an

Contacts presse :

EDF : Nazaré AFONSO nazare.afonso@edf.fr 06 14 22 37 10

Département des Hautes-Pyrénées : Baptiste MAUREL baptiste.maurel@ha-py.fr 06 30 01 98 24